

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE LA CAVALERIE

DEPARTEMENT DE 'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE MILLAU
CANTON CAUSSES ROUGIERS

Délibération n° 29/2025

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents ou représentés : 14
Nombre de conseillers votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la commune de La Cavalerie, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : le 10 avril 2025

	NOM	Prénom	Qualité	Présent	Absent	A donné procuration à
1	RODRIGUEZ	François	Maire	x		
2	MURET-GUIBERT	Marie-Laure	1 ^{er} Adjoint	x		
3	CADILHAC	Christophe	2 ^{ème} Adjoint	x		
4	AUSSEL	Sabine	3 ^{ème} Adjoint			BALSAN Lucie
5	BALSAN	Lucie	Conseiller	x		
6	MURET	Nicolas	Conseiller	x		
7	MURATET	Philippe	Conseiller			RODRIGUEZ François
8	DELACROIX-PAGES	Claudine	Conseiller	x		
9	FAJFROWSKI	Annabelle	Conseiller			MURET GUIBERT Marie Laure
10	COMBES	Mathieu	Conseiller	x		
11	MARTINET	Céline	Conseiller	x		
12	VINCENDEAU	Céline	Conseiller	x		
13	BRUNIER	Jean-Michel	Conseiller			COMBES Mathieu
14	MASSEBIAU	Loïc	Conseiller		x	
15	BARTHE	Ghislaine	Conseiller	x		

Secrétaire de séance : Madame MURET GUIBERT Marie-Laure

OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS – SUPPRESSION DE POSTE

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1,

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 10 février 2025.

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint administratif en raison d'un avancement de grade,

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer quant à la suppression d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 15 avril 2025 :

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Adjoints administratifs

Grade : Adjoint administratif

- ancien effectif : 2

- nouvel effectif : 1

COLLECTIVITE : LA CAVALERIE EMPLOIS PERMANENTS TABLEAU DES EFFECTIFS AU 15/04/2025

FILIERE ADMINISTRATIVE (SERVICE ADMINISTRATIF)						
CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	OUVERT	POURVU	DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL	STATUT POSTE OCCUPE
Adjoints administratifs Territoriaux	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	3	3	Temps complet : 3	Titulaire
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	Temps complet	Titulaire
	Adjoint administratif	C	1	1	Temps complet	Titulaire

FILIERE CULTURELLE (SERVICE POINT ACCUEIL DES REMPARTS)						
CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	OUVERT	POURVU	DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL	STATUT POSTE OCCUPE
Adjoints Territoriaux du Patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	Temps complet	Titulaire

FILIERE TECHNIQUE (SERVICE TECHNIQUE)						
CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	OUVERT	POURVU	DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL	STATUT POSTE OCCUPE
Techniciens Territoriaux	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1	Temps complet	Titulaire
Adjoints Techniques Territoriaux	Agent de maîtrise principal	C	1	1	Temps complet	Titulaire
Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	Temps complet	Titulaire
Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint technique	C	3	3	Temps complet : 3	Titulaire

FILIERE TECHNIQUE (SERVICE ECOLE)							
CADRE D'EMPLOI	GRADE	MOTIF DU CONTRAT	CATEGORIE	OUVERT	POURVU	DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL	STATUT POSTE OCCUPE
Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint technique	Article L.332-8-5°	C	1	1	1 : 17h29	Contractuel

FILIERE SOCIALE (SERVICE ECOLE)							
CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	OUVERT	POURVU	DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL	STATUT POSTE OCCUPE	
Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	C	1	1	1 : 32h00	Titulaire	
Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles	Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	C	1	1	1 : 32h00	Titulaire	

FILIERE SOCIALE (SERVICE ECOLE)							
CADRE D'EMPLOI	GRADE	MOTIF DU CONTRAT	CATEGORIE	OUVERT	POURVU	DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL	STATUT POSTE OCCUPE
Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles	Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	Article L.332-13-1° / 2°	C	1	1	1 : 32h00	Contractuel

FILIERE ADMINISTRATIVE (SERVICE ADMINISTRATIF)							
CADRE D'EMPLOI	GRADE	MOTIF DU CONTRAT	CATEGORIE	OUVERT	POURVU	DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL	STATUT POSTE OCCUPE
Rédacteurs Territoriaux	Rédacteur	Article L.332-24	B	1	1	Temps complet	Contractuel

FILIERE TECHNIQUE (SERVICE ADMINISTRATIF)							
CADRE D'EMPLOI	GRADE	MOTIF DU CONTRAT	CATEGORIE	OUVERT	POURVU	DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL	STATUT POSTE OCCUPE
Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint technique	Article L.332-23-1°	C	1	1	1 : 7h00	Contractuel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 14 VOIX POUR;

- **D'adopter** la modification du tableau des emplois ainsi proposée,

- **De dire** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012 - Charges de personnel.

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus,
Pour extrait conforme au registre des délibérations


Le Maire
François RODRIGUEZ



Certifié exécutoire
Compte tenu de la publication le : 15/04/2025
Et de la transmission à la Ss Préfecture le : 15/04/2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.